

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022

➤ **Accueil Robert Rispal, Maire de St Symphorien**

M. Rispal accueille les conseillers communautaires en retraçant l'histoire de la commune, en soulignant la richesse de son patrimoine (plutôt sur St Symphorien) et le nombre de lits marchands (400) pour 232 habitants (soit + 9 % depuis 2019). La commune compte 107 résidences principales et 147 résidences secondaires et 10 artisans/commerçants.

➤ **Appel des conseillers**

Il est procédé à l'appel des conseillers.

➤ **Election du secrétaire de séance**

Sur proposition du Président, Emilien Soulenq est élu secrétaire de séance à l'unanimité

➤ **Mise au vote du compte rendu de la séance du 8 juillet 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. Delmas, Maire de Lacroix Barrez, questionne sur le courrier adressé par C. Laborie durant l'été et soulignant la situation financière dramatique de la commune d'Huparlac dont le budget ne lui permet plus de fonctionner. M. le Président ouvre l'échange et rappelle combien le lien entre les communes et la Communauté de Communes est travaillé depuis une année (interconnaissance, collaboration technique et financière, révision des soutiens via les fonds de concours, réflexion sur le FPIC, portage et co-portage de projet).

En réponse au questionnement sur l'instance qui opposait la Communauté de Communes aux communes de St Amans et St Symphorien, M. le Président rappelle que le juge administratif a par deux fois validé les organisations posée par l'ancienne Communauté de Communes de la Viadène et que cette situation s'impose en droit à la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

M. le Maire d'Huparlac indique que la commune est menacée dans son existence.

M. le Maire de Lacroix Barrez souhaite que la commune d'Huparlac soit considérée mais que St Amans ne doit pas être stigmatisée.

M. le Maire de Mur de Barrez indique que les procédures judiciaires ne sont pas constructives et qu'il y a une responsabilité de chaque maire à porter une réflexion à l'échelle des bassins de vie.

M. le Maire de Florentin indique qu'il est nécessaire de trouver des fonds pour la commune d'Huparlac.

Mme le Maire de Condom d'Aubrac souligne que la mutualisation à l'échelle des bassins de vie peut prendre différentes formes, au-delà du soutien financier et que la collaboration autour des organisations peut également être favorable.

M. le représentant de Thérondels indique que l'échelle du bassin de vie peut ne pas se révéler comme la plus pertinente.

Mme le Maire de Montézic rappelle que la fusion hérite de l'histoire et que la loi doit être appliquée. En réponse à une question il est précisé que l'attribution d'une subvention immédiate à la Commune d'Huparlac n'est pas possible mais que des réflexions sont en cours sur le Fpic et les fonds de concours.

M. le Président indique les travaux en cours sur ces thématiques

- révision des procédures de fonds de concours et nouvelle répartition du FPCI

- étude sur la mise en place d'un pacte financier et fiscal (dont il rappelle qu'il était impossible de l'envisager avant la clôture de l'instance soit le 10/07/2022). Ce pacte doit permettre d'étudier la mise en place de certains outils tels que dotation de solidarité communautaire, fonds de concours et mutualisation. Il rappelle que les travaux à conduire s'inscrivent dans une durée minimale d'une année.

Pôle développement - Cohésion territoriale

➤ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

○ **Actualités**

M. le Président indique que dans le cadre des aides de l'Europe et du Conseil Départemental « Relever le défi démographique » et « Développer l'attractivité économique et résidentielle » de notre territoire, un ensemble d'outils de communication a été réalisé avec la mobilisation du responsable de communication, de la chargée de développement économique et d'une agence de communication.

OBJECTIFS

Promotion territoriale, accueil résidentiel et professionnel

Valorisation des métiers, savoir-faire et de la diversité des emplois,

Conquête de publics pour « Vivre et travailler en Aubrac Carladez et Viadène »

Les messages



Les cibles

Sur le territoire + En proximité +

Et hors territoire



Les actions

Participer à

- Des Forums d'orientation des jeunes,
- Des Forums des métiers,
- Des Salons de l'emploi et de la formation,
- Des Job Dating,
- Des actions de mobilité nationale,
- ... et expérimenter toute nouvelle action

Organiser

- Des actions de sensibilisation et découverte des métiers du territoire
- Des job dating et forums de l'emploi...
- Des immersions « vivre et travailler en Aubrac Carladez et Viadène »
- ... et expérimenter toute nouvelle organisation

Prospecter

- Des écoles supérieures, facultés,
- Des organismes de formation professionnelle, de bilans de compétences

Création d'une charte graphique spécifique « Vivre et travailler en ACV »

Un espace de valorisation itinérant : stand

Des outils de valorisation complémentaires

- Brochure de présentation d'un territoire "à vivre et travailler" avec carte détaillée
- Kakémonos, oriflammes
- Poster
- Marque-page et sac logoté pour valoriser la CCACV



M. le Président précise que l'ensemble sera présenté à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire.

A cette occasion, seront remis à chaque Commune :

Un présentoir de comptoir personnalisé « Vivre et travailler en ACV » avec brochure et carte détaillée.

Un poster en plusieurs exemplaires à valoriser dans vos équipements communaux.

Plusieurs packs accueil à remettre aux nouveaux arrivants : sac personnalisé avec une série de marque-pages, la brochure et la carte détaillée.

Les outils ont pu être valorisés :

- Lors d'actions estivales pour présenter le Centre de Formation territorial et l'ouverture d'un CAP Boucher en 1 an

- A la journée d'information Centre de Formation ACV CAP

Boucher, le 06/09/2022

Ils seront valorisés :

20 et 21 sept 2022

Rencontre avec le Conseil Départemental du Val d'Oise à Cergy Pontoise, et les partenaires de l'emploi pour présenter notre démarche et convenir d'un partenariat expérimental de mobilité professionnelle.

22 sept 2022

Participation expérimentale au Forum IAE

Hôtel de Ville Agglomération de Cergy-Préfecture

8 oct 2022 : Participation à l'opération proposée par l'ADAT à l'occasion des Marchés de l'Aveyron



M. le Président expose ensuite le déroulement de la mise en place du CAP BOUCHER

<p>Plan de communication</p>	<p>Objectif : recruter 6 à 12 candidats</p> <p>Mise en place : CCACV - Film, teaser, outils numériques, réseaux sociaux, campagne nationale google ad's, dépliant d'appel, banderoles (Laguiole, Lacalm)</p> <p>Diffusion des outils : à partir de mai 2022 par la CCACV auprès des partenaires https://www.ccacv.fr/centre-formation-metiers/</p> <p>Outils disponibles sur demande auprès de Cédric MUREZ</p>
------------------------------	--

Recherche de candidats	<p>Les partenaires : Service Public de l'Emploi (SPE) - Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Conseil Départemental + Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron (ADAT) + les 3 Espaces Emploi Formation</p> <p>CCACV : mise en place d'un document commun à tous les partenaires pour renseigner sur la formation</p> <p>CCACV : interlocuteur des candidats orientés grâce au plan de communication CCACV + ADAT - Contacts : Isabelle BALDIT, Cédric MUREZ</p>
Candidats potentiels	<p>Point avec les partenaires le 01/09</p> <p>10 candidats potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> · 5 hors département (Béziers 34, Castelnaudary 11, Villemur sur Tarn 31, Tarbes 65, Toulon 83) · 2 hors territoire (Enraygues, La Salvetat Peyrales) · 2 sur le territoire (Argences, Laguiole) · 1 sur le territoire, salarié d'une entreprise partenaire <p>A noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation est ouverte à toutes les entreprises souhaitant former leur salarié au métier de boucher. - La campagne de communication numérique nationale a permis de recevoir 5 candidats sur 10 (3 via la campagne de la CCACV, 2 via celle de l'ADAT) - Chaque entreprise partenaire a reçu 1 candidature spontanée directement - 1 entreprise présente 1 candidat salarié - Pôle Emploi a présenté 1 candidat ; la Mission Locale 1 candidat <p>Suivi des candidats en lien avec les entreprises, les partenaires : Isabelle BALDIT</p>
Accueil et des information candidats	<p>CCACV, CMA, entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 2 sessions d'information collective mises en place par le SPE : 04/08 et 26/08 · 1 journée d'information et de visite : 06/09 > 6 candidats reçus par chaque entreprise et les partenaires · Des rendez-vous en présentiel ou en visio pour 4 candidats <p>Agents France Services bassin de vie de Laguiole et Argences en Aubrac :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accompagnement à la recherche de logement et aux démarches d'installation sur le territoire <p>Dispositif « Vivre et travailler en Aubrac Carladez Viadène »</p> <ul style="list-style-type: none"> · Accompagnement des candidats dans leur projet : identifier les besoins, organiser les réponses adaptées (logement, travail, loisirs, mobilité...) <p>Coordination : Isabelle BALDIT avec les agents France Services concernés</p>
Engagement de la formation	<p>CCACV, CMA, Région, les 2 entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point le 15/09
Mise en place des espaces de formation	<p>Salle de formation théorique : Place du Cambon</p> <ul style="list-style-type: none"> · Travaux réalisés par la Commune d'Argences en Aubrac : en finalisation · Equipements assurés par la CCACV : ligne téléphone, accès internet, copieur, 12 postes informatiques « apprenants », 1 poste informatique « formateur », une visio, mobilier : installation 15 au 30 septembre <p>Ateliers professionnels : mise en place par les entreprises Plainemaison Occitanie et Maison Conquet en lien avec les exigences de la Chambre de Métiers.</p>
Utilisation de la salle du Centre de formation	<p>Le Centre de Formation Aubrac Carladez Viadène</p> <p>En complément de l'utilisation de la salle de formation pour le CAP Boucher, elle sera proposée aux employeurs du territoire pour permettre à chacun de l'utiliser pour des besoins en formation.</p>

M. le Président rappelle l'action conquête de nouveaux marchés conduite dans le cadre du projet « DINAIL - Dispositif National d'Aide à l'Investissement Immatériel pour les entreprises agro-alimentaire »

ACTION COLLECTIVE : construire une collaboration entre acteurs publics et privés en faveur du développement économique du territoire

Association RACINE Réussir en Aubrac Créer Innover Entreprendre porte l'action

Au niveau national

05/10/2022 - Montpellier - Participation au Salon de la Restauration Hors Domicile RHD

Showroom RHD
Regional et Bio
5 OCTOBRE 2022
DOMAINE DES GRANDS CHAIS
MAUGUIO

EN PARTENARIAT AVEC :
AREA OCCITANIE, BIO OCCITANIE, CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE,
COOP DE FRANCE, DRAAF, FE CIVILIS OCCITANIE, INTERBIO OCCITANIE,
IROQUALIM, OCEBIO, FEDERATION DES FRUITS ET LEGUMES D'OCCITANIE

QUI EXPOSE ?

- Tous types d'entreprises agricoles et agroalimentaires basées en région Occitanie : producteurs, groupements de producteurs, entreprises, coopératives, etc.
- Production et / ou transformation en région Occitanie
- Produits bruts et / ou transformés, adaptés à la restauration (types de produits, conditionnements, etc.)
- Toutes les catégories de produits, hors vins.

100 EXPOSANTS ATTENDUS

→ Pour valoriser les circuits-courts, l'offre « **Producteurs Agricoles** » sera regroupée et clairement identifiée au cœur du salon !



QUI VISITE ?

- Restauration collective (publique et privée) : cuisines centrales, sociétés de restauration collective (SRC), établissements en direct, grossistes, etc.
- Restauration commerciale : cash&carry, grossistes, traiteurs, etc.
- Tous types de profils : acheteurs, gestionnaires, utilisateurs / cuisiniers, diététiciens, etc.
- Provenance géographique : région Occitanie majoritairement, et national

300 VISITEURS ATTENDUS



R.A.C.I.N.E
RÉUSSIR EN AUBRAC // CRÉER // INNOVER ET ENTREPRENDRE

Le territoire Aubrac Carladéz Viadène abrite des entreprises agro-alimentaires dont les productions s'ancrent aux spécificités territoriales, notamment autour des filières d'élevages.

L'Aubrac entend défendre des modèles d'excellence dans ses produits, ses conduites d'exploitation, ses processus de transformation qui soient des alternatives aux circuits hyper industrialisés d'élevages intensifs ou de productions d'aliments *in vitro* et qui s'inscrivent dans des démarches socialement, économiquement et écologiquement responsables.

Les acteurs économiques et territoriaux ont ainsi choisi de construire une collaboration autour de cet objectif et de travailler à la valorisation de cette excellence en croisant les entrées filières et territoire au cœur d'une association, RACINE.

Réussir en Aubrac Créer Innover Entreprendre RACINE est une jeune association qui a pour vocation à accompagner les innovations en matière économique dès lors qu'elles s'adosent aux spécificités et valeurs identitaires de l'Aubrac.

Vous souhaitez découvrir de nouveaux produits, compléter votre gamme ?
Les produits de l'Aubrac Carladéz Viadène sauront vous satisfaire !

Isabelle BALDIT | Chargée Développement économique
06 70 93 00 87 | i.baldit@ccacv.fr

R.A.C.I.N.E association loi 1901
Siège social : Moulin Place des Tisserands 12000 ARGENOIS DE L'AUBRAC
0847 8888888888

ACV Aubrac, Carladéz et Viadène
Association pour le Développement Agricole et Rural

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DRAAF OCCITANIE Direction Régionale

LES PRODUITS DE L'AUBRAC

Une histoire contée pour chacun de nos produits, le terroir de l'Aubrac, un savoir-faire perpétué.

Aligot de l'Aubrac	Coopérative Jeune Montagne	Laguiole
Fromage Laguiole AOP		
Bœuf Fermier Aubrac Label Rouge	Maison Conquet	Laguiole
Charcuterie de montagne		
Boucherie Charcuterie	Maison Grialou	Mur-de-Barrez
	Loubriat	
Boulangerie - La Fouace de Laguiole	Maison Roux	Laguiole
Boulangerie - fouace	Maison Fabrigues	Argennes en Aubrac
Charcuterie artisanale	Maison Barbance	Lacroix-Barrez
Fromage Laguiole Fermier AOP Bio	Daniel Pègues	Montpeyroux
Glaces de l'Aubrac bâches glacées		
Fromages Le Thérondels, Cantal AOP	Coopérative de Thérondels	Thérondels



Photos : Charcuterie de Montagne - Maison Conquet / AOP Laguiole - Coopérative Fromagère Jeune Montagne / Label de l'Aubrac et le bœuf de l'Aubrac / Label Rouge / Label de l'Aubrac - Maison Roux

Au niveau international

Accompagnement en cours de la préparation à la mission Occitanie Japon

14 au 18 novembre 2022

Entreprises inscrites : Coopérative Jeune Montagne, Twelve

Travail en cours avec RACINE - action collaborative à l'export :

- la rencontre des entreprises et la connaissance réciproque de leurs démarches,
- la mise en place du marketing territorial (en lien avec la SOPEXA)
- point sur les démarches réglementaires (pour la DRAAF)



M. le Président fait mention des actualités sur le développement touristique

Bilan de saison des zones de baignades surveillées et perspectives : présentation lors de la Commission Tourisme prévue fin 2022

Enquête clientèle « Territoire de lacs et Gorges de la Truyère » :

- Transmise par mail aux Communes pour diffusion, Conseillers communautaires, Membres de la commission Tourisme.
- Pensez à y participer !

Pour répondre à l'enquête en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfJAGgav6tMUi8EUaoXKLmzWAHEPUDIxmZdUZaxWyM0QZLvXg/viewform?usp=sf_link

Forum « Territoire de lacs et Gorges de la Truyère » - Vendredi 7 octobre 2022 à Campouriez

- **Présentation, examen et mise au vote de la convention de soutien au Guichet Unique des Clauses Sociales**

Contexte national et local :

Il est exposé au Conseil que le Plan national d'achats durables 2022 2025 pose des objectifs de 100 % des marchés avec une clause environnementale et 30 % avec une clause sociale.

M. le Président souligne que la CC ACV

- a programmé un ensemble d'investissements
- s'engage avec ses partenaires du service public de l'emploi pour l'accompagnement
 - des publics, notamment fragiles, vers l'insertion professionnelle
 - des employeurs pour la mobilisation de main d'œuvre

Le Guichet Unique des Clauses Sociales

Le Guichet Unique des Clauses Sociales de l'Aveyron est présenté aux conseillers. Il s'agit d'un service associatif qui travaille au développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle par le biais de la commande publique en Aveyron.

Le Guichet Unique est ainsi un dispositif soutenu par l'Etat et le Département, ayant pour mission :

- D'accompagner les maîtres d'ouvrages (identification des lots orientables en clauses sociales, définition des volumes horaires, accompagnement à la rédaction des DCE...)
- De mobiliser les réseaux d'insertion professionnelles dans la recherche des candidats
- D'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif

M. le Président demande donc au Conseil de se prononcer sur

- le principe de l'introduction et de la mise en œuvre de clause d'insertion sociale dans les futurs marchés communautaires, lorsque ceux-ci le permettent et le développement de la clause environnementale,
- la collaboration avec le Guichet Unique des Clauses Sociales de l'Aveyron qui serait matérialisée par un financement de la collectivité contribuant au fonctionnement général du guichet unique des clauses en Aveyron, à hauteur de 6 250 € pour la période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023 puis 5 000 € pour 2024 et 5 000 € pour 2025.

Ce financement serait régi par une convention cadre pluriannuelle et multi-partenariale signée à partir du 1er octobre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025 ainsi qu'une convention bilatérale annuelle entre la collectivité et le guichet unique.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ce dispositif et du montant de cotisation.

- **Présentation, examen et mise au vote de la convention de la demande d'aide à l'immobilier d'entreprises Beauvallet/Plainemaison Occitanie portée par les sociétés Immobilières Abattoir Argence Occitanie et Transformation Argence Occitanie situées sur Argences en Aubrac**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, s'est engagée avec conviction dans les perspectives d'implantation d'un pôle viande ancré à son territoire dès le printemps 2020. La fermeture de l'abattoir local par le groupe Arcadie Sud-Ouest avait en effet conduit à poser une réflexion autour des activités de la filière viande, en lien avec les éleveurs de l'Aubrac. L'EPCI avait alors porté, avec le soutien de la Région et des services de l'Etat, une étude de diagnostic et d'opportunité.

La mise en liquidation judiciaire du groupe Arcadie - et la suppression des 160 emplois locaux - ont redessiné les contours du projet en l'orientant vers les possibilités de mobilisation d'un industriel en capacité de valoriser conjointement un outil de grande dimension et une filière d'élevage d'excellence.

Le groupe Beauvallet Plainemaison, entreprise de tradition et savoir-faire bouchers, a animé aux côtés de la Communauté de Communes, et en lien avec la Région Occitanie, la construction d'un projet collaboratif, propre à poser des orientations sur la filière agricole et l'emploi local en cohérence avec les valeurs du territoire.

Une offre conjointe de reprise du site Arcadie portée par le groupe Beauvallet et l'Agence Régionale de Construction et d'Aménagement d'Occitanie a ainsi été soumise et acceptée, permettant la réouverture du site dès 2021

Le projet a été dessiné autour

- du maintien de la dimension de l'outil et du nombre d'emplois induits (150) et de l'activité haché surgelé
- de la valorisation des approvisionnements locaux
- de l'animation d'une formation professionnelle collaborative et localisée sur le territoire communautaire,
- de la mise en place de nouvelles activités
 - ligne de hachés frais
 - modernisation de l'abattoir

Le plan de financement du projet est le suivant :

nature des dépenses (€)	Transformation		Abattoir		Total
	Immobilière Transformation Argence Occitanie	Plainemaison Occitanie	Immobilière Abattoir Argence Occitanie	Abattoir Plainemaison Occitanie	
Achat initial TC Montpellier frais compris	269 000	301 000	404 000		974 000
Machines et matériels		273 000		100 000	373 000
2 lignes steak haché frais et surgelés		2 200 000			2 200 000
Machines complémentaires SH surgelés		600 000			600 000
Remise aux normes station épuration			86 000		86 000
Restructuration immeuble abattoir			170 000		170 000
Equipements et aménagements (raillages...)	42 000		2 150 000		2 192 000
Aménagements (sols, réseaux, chaufferie, froid...)	511 000		1 240 000		1 751 000
Total	822 000	3 374 000	4 050 000	100 000	8 346 000

Dépenses totales		Recettes prévisionnelles				
Nature	Montant	Nature	Assiettes	Subventions	Sur l'assiette	Sur total
Immobilière Transformation Argence Occitanie	822 000.00 €	Assiette France Agrimer	1 374 000.00 €	550 000.00 €	40%	6.59%
Plainemaison Occitanie	3 374 000.00 €	Assiette CC ACV	4 617 000.00 €	461 700.00 €	10%	5.53%
Immobilière Abattoir Argence Occitanie	4 050 000.00 €	Assiette Région	2 355 000.00 €	471 000.00 €	20%	5.64%
Abattoir Plainemaison Occitanie	100 000 €					
		Total des subventions		1 482 700.00 €		17.77%
		Autofinancement		6 863 300.00 €		
Total	8 346 000.00 €	Total		8 346 000.00 €		

M. le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une aide de 461 700 € HT aux sociétés Immobilières Transformation Argence Occitanie et Abattoir Argence Occitanie, au titre du dispositif d'aide à l'immobilier des entreprises, dans le cadre du soutien aux projets des grandes entreprises, accompagnés par la Région ainsi répartie

- 80 % à Immobilière Abattoir Argence Occitanie, soit 378 594 €
- 20 % à Immobilière Transformation Argence Occitanie, soit 83 106 €

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de l'attribution de la subvention dans les conditions ci-dessus exposées.

M. Delmas, Maire de Lacroix Barrez, quitte la séance.

➤ STRUCTURATION TERRITORIALE

- **Habitat : présentation, examen et mise au vote du projet Convidadis en co-portage avec la commune de Laguiole**

M. le Maire de Laguiole présente le projet « Convidadis » et son intégration dans le cadre d'une opération de réhabilitation du centre bourg. L'opération concerne la rénovation d'un ensemble immobilier en centre ancien de

Laguiole, 19 rue du Valat et rue du Couvent. Le projet porte sur des travaux de réhabilitation de l'école publique, du centre de loisirs ALSH et sur la création d'un tiers-lieu / Espace de vie sociale et de logements pour jeunes travailleurs.

M. le Maire de Laguiole précise que ces travaux doivent permettre :

- D'améliorer le fonctionnement et les conditions de vie des utilisateurs de l'école publique et de l'ALSH ;
- De disposer d'espaces d'activités et de travail réaménagés pour le projet de tiers-lieu Convidadis et Espace de vie sociale : accueil, salles de réunion, bureau partagés / coworking, salle multi-activités pour les associations et salle d'exposition.
- De créer des logements pour jeunes travailleurs apprentis majeurs, en rénovant d'anciens appartements vacants en 6 studios T1 et T2 conformément aux prescriptions de l'UrhaJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes - étude conduite en 09/2015 sur les communes de Laguiole et Ste Geneviève/Argence) et en considérant le projet d'habitat pour les apprentis mineurs portés par l'ANRAS sur le territoire communal.

Afin de définir les besoins de travaux au regard des usages actuels et futurs du bâtiment, les maîtres d'ouvrage ont été accompagnés par le programmiste du Champs des possibles M. RAVEL.

Cette opération de travaux s'inscrit dans le Contrat cadre Bourg-centre Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Laguiole, dans l'axe stratégique n°1 : « Redynamiser le centre ancien ».

M. le Maire de Laguiole et M. le Président précisent que cette opération pourrait être co-portée par la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène (CC ACV) et la Commune de Laguiole, au regard des compétences et services qui les concernent respectivement. Par conséquent, les postes de dépenses sont fléchés pour être pris en charge : soit à 100% par la commune, soit à 100% par la CC ACV, soit à partager entre les deux collectivités selon une clé de répartition liée aux usages projetés (en journées d'occupation).

Un marché de maîtrise d'œuvre en groupement de commande entre la commune et la communauté de commune est donc envisagé.

M. le Président précise que :

La Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène intervient sur ses compétences optionnelles :

- Politique du logement et du cadre de vie « *Création de logements pour les apprentis et saisonniers* »
- Action sociale d'intérêt communautaire « *Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)* »

Et également en lien avec les axes stratégiques principaux du CRTE :

1) Cohésion sociale et territoriale

1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants

1.1.3 Améliorer, diversifier et adapter l'offre de logements

Ligne 16 CRTE : Mettre en place des logements dédiés aux apprenants.

1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population

1.2.3 Renforcer l'accessibilité des services publics

Ligne 70 du CRTE : Soutenir la création et la modernisation d'un pôle de services aux publics qui concourent au maintien d'une offre multifonctionnelle et de proximité.

1.2.4 Renforcer l'offre pour la jeunesse

Ligne 83 du CRTE : Réhabiliter ou implanter des espaces d'accueil enfance/jeunesse (ALSH)

La clé de répartition des coûts liés à la cantine et la salle de sieste se fera au prorata de l'utilisation, il a été convenu en bureau de proposer la clé de répartition suivante à savoir 40/60 (40 % : ACV - 60 % : commune de Laguiole)

M. le Maire de Laguiole présente une estimation des coûts proposée par le programmiste (mars 2022) :

Synthèse Opération globale d'investissement

BAPTIMENT CONVIVADIS - ECOLE - ALSH / CANTINE / REPOS - LOGEMENTS JEUNES TRAVAILLEURS

PROJET SITE "CONVIVADIS" Estimation des coûts - Mars 2022	DEPENSES					Financeurs
	TRAVAUX € HT Hors aléas	TRAVAUX € HT compris aléas 10%	TRAVAUX € HT compris aléas 20%	OPERATION € HT compris aléas 10% compris études PROG MOE et frais : 20%	OPERATION € HT compris aléas 20% compris études PROG MOE et frais : 20%	
ALSH / CANTINE / REPOS HT	211 800.00 €	232 980.00 €	254 160.00 €	279 576.00 €	304 992.00 €	CCACV et Commune
LOGEMENTS R+1 et R+2 HT	554 450.00 €	609 895.00 €	665 340.00 €	731 874.00 €	798 408.00 €	CCACV
ECOLE HT	249 234.50 €	274 157.95 €	299 081.40 €	328 989.54 €	358 897.68 €	CCACV et Commune
CONVIVADIS HT	353 528.00 €	388 880.80 €	424 233.60 €	466 656.96 €	509 080.32 €	Commune
Total estimation -> 100 % CCACV		609 895.00 €	665 340.00 €	731 874.00 €	798 408.00 €	
Totaux coût global projet :	139 012.50 €	1 505 913.75 €	1 642 815.00 €	1 807 096.50 €	1 971 378.00 €	

Le total des investissements à la charge de la CC ACV s'élève ainsi à 1 028 964.67 € hors subventions estimées à 40 % et se répartit sur :

- La création de 6 logements pour 798 408 €
- La réhabilitation de l'ALSH pour 105 012 €
- La réhabilitation des espaces partagés (salle de sieste/cantine/espaces extérieurs) pour 125 544.67 €

M. le Président soumet le projet au vote.

Le Conseil se prononce à l'unanimité moins 1 abstention (Mme Chauffour) en faveur du projet.

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours de la commune de Condom d'Aubrac, Argences en Aubrac et St Amans des Côts**

M. Le Président, assisté des représentants des communes sollicitant l'attribution de fonds de concours, présente les demandes et les soumet au vote.

- ✓ Commune de Condom d'Aubrac : aménagements des pistes forestières, présenté au titre de l'axe stratégique : relance et consolidation des flux économiques du CRTE, fiche mesure : 2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur

	Piste forestière
Porteur	Commune de Condom d'Aubrac
Budget Total	59 164.00 €
Demande DETR	14 658.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	8 874.60 €
Feader	16 528.00 €
Autofinancement	19 103.40 €

Il est souligné que l'investissement est en lien avec l'exploitation de la forêt et les perspectives de structuration d'une filière de valorisation de la ressource forestière.

- ✓ Commune de St Amans des Côts : aménagements des espaces sportifs et de loisirs, présenté au titre de l'axe stratégique « Cohésion sociale et territoriale » du CRTE et la fiche mesure 1.2 Consolider l'offre de service à la population, (dont 1.2.1 : Développer les services et équipements publics, notamment culturels et sportifs)

	Aménagements des espaces sportifs et de loisirs
Porteur	Commune de St Amans des Côts
Budget Total	73 542.44 €
Demande DETR	14 708.49 €
Demande ECPI - fonds de concours	11 031.37 €
Demande Région	14 708.49 €

- ✓ Commune de St Amans des Côts : aménagements halieutiques, présenté au titre de l'axe stratégique : relance et consolidation des flux économiques du CRTE, fiches mesures : 2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité (dont 2.2.2 : Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire)

	Aménagements halieutiques
Porteur	Commune de St Amans des Côts
Budget Total	76 893.33 €
Demande FEDER	30 793.33 €
Demande ECPI - fonds de concours	7 689.33 €
Demande Département	11 534.00 €
Demande Région	11 534.00 €
Autofinancement	15 342.67 €

- ✓ Commune d'Argences en Aubrac : aménagements halieutiques, présenté au titre de l'axe stratégique : relance et consolidation des flux économiques du CRTE, fiches mesures : 2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité (dont 2.2.2 : Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire)

	Aménagements halieutiques
Porteur	Commune d'Argences en Aubrac
Budget Total	120 591.66 €
Demande FEDER	37 992.00 €
Demande ECPI - fonds de concours	12 059.17 €
Demande Département	13 601.13 €
Demande Région	14 379.97 €

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité sur l'ensemble des ces attributions.

Pôle développement - Cohésion sociale

M. le Président précise les informations suivantes

➤ PETITE ENFANCE/PARENTALITE

- Proposition des périodes de fermeture des équipements petite enfance pour 2023

Pour 2023, la proposition technique repose sur :

- Le maintien d'une organisation qui respecte les éléments d'analyse issus du questionnaire familles réalisé en 2020 (pour rappel : 15 jours maximum en période estivale au lieu des 3 semaines initiales),
- La considération des équilibres de gestion en matière de besoins des familles et d'utilisation du service,
- L'impact de la répartition calendaire 2023 en matière de jours fériés et de vacances scolaires notamment.

En détails :

234 jours d'ouverture au public dans l'année (contre 233 jours en 2021)

17 jours de fermeture, répartis de la manière suivante :

- le 02/01/23 (reprise des congés scolaires le 03/01/23) : 1 jour
- le 19/05/23 (Pont de l'Ascension) : 1 jour
- Été : du 14 au 25/08/23 : 9 jours
- les 2 et 3/11/23 : 2 jours
- Noël : du 26 au 29/12/23 : 4 jours

Maintien de l'organisation actuelle du Lundi au Pentecôte : journée de solidarité pour laquelle les agents posent un jour de CP ou des heures.

Le Conseil prend note de ces informations.

o **Retour d'analyse portant sur les naissances**

Cette analyse est portée par le service petite enfance sur les 4 dernières années d'exercice. Elle a vocation à étayer la réflexion autour de l'attractivité ainsi qu'en matière d'arbitrage des services aux populations.

Les données de territoire laissent à voir :

- une déprise démographique sur tout le territoire Aveyronnais,
- l'employabilité forte des familles du territoire Aubrac Carladez et Viadène,
- la présence d'une frange de vulnérabilité financière et sociale sur la tranche d'âge des très jeunes enfants.

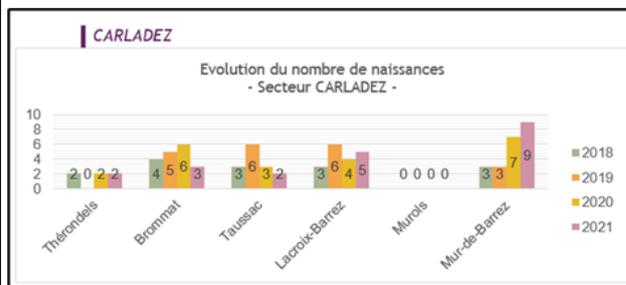
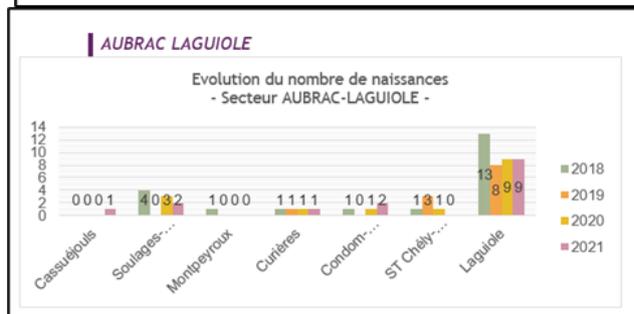
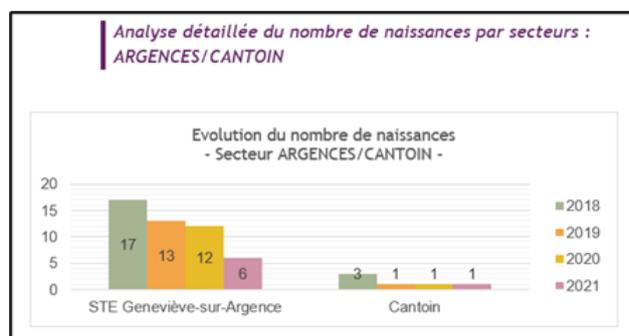
Le nombre de naissances en Aubrac Carladez et Viadène reflète une décroissance générale :

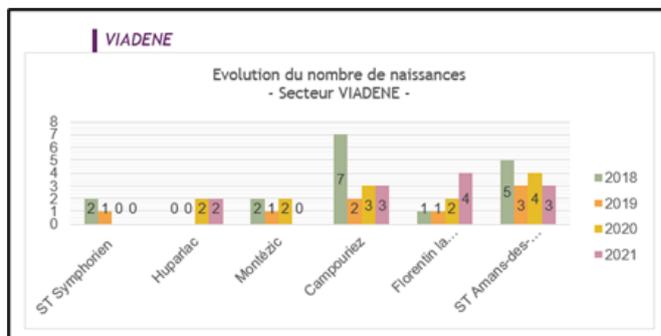
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne des naissances EPCI	58	71	71	54	63	55

Source : RPE 2021/CAF

Ce constat est à relier à des indicateurs nationaux (baisse du taux de fécondité). A noter qu'il existe une forte disparité entre les villages sur le territoire et des fluctuations importantes d'une année sur l'autre.

La concentration des naissances autour des centres bourgs est une constante.





Face aux besoins de garde liés à ces naissances, on note la présence de places d'accueil collectif (MAM et Micro-Crèches) et d'accueil individuel (Assistants Maternelles).

Actuellement, le territoire compte :

- 42 places d'accueil collectif en MC pour 48 enfants possiblement accueillis par jour dans les EAJE. Évolutions à venir pour 2023 vers de nouvelles places d'accueil,
- 2 MAM (dont 1 à 12 places dès que possible) - des projets en cours,
- 28 Assistants Maternelles en exercice.

Trois micro-crèches sont en tension en matière de liste d'attente. La thématique de l'inclusion des publics (handicap - volet social) est une constante du service public.

Sur ce dernier point, il y a plus de difficultés sur l'accueil individuel. La pandémie a fragilisé la profession.

Les flux de population inondent positivement le territoire.

Entre 2018 et 2021 :

- Argences : 53 enfants sont accueillis en Micro-Crèche, 21% sont issues d'un flux de population,
- Aubrac Laguiole : 50 enfants sont accueillis en Micro-Crèche, 10% sont issues d'un flux de population,
- Carladez (2020-2021) : 34 enfants sont accueillis en Micro-Crèche, 12% sont issues d'un flux de population,
- Viadène : 46 enfants sont accueillis en Micro-Crèche, 13% sont issues d'un flux de population.

→ Corrélés aux naissances, ces flux participent à la tension rencontrée au sein des modes d'accueil.

En moyenne, deux Micro-Crèches sont autour de 75% de taux de remplissage entre 2017 et 2022, malgré le contexte pandémique et la fermeture du pôle d'abattage d'Argences.

L'équipement du Carladez se situe autour de 70%. Les deux années de pandémie ont impacté son organisation.

Celui de la Viadène rencontre cette année une difficulté liée à l'absence de demande, exigeant une baisse de sa capacité d'accueil à 8 places (révisable à tout moment). Entre 2017 et 2021, les places étaient tout de même occupées à 72 % en moyenne.

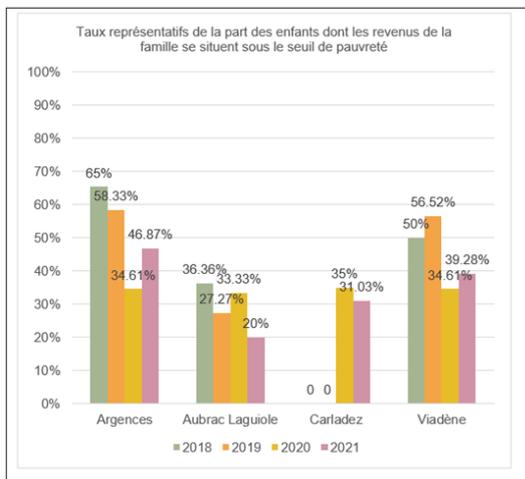
→ En matière d'accueil individuel, on note la présence d'enfants gardés in situ mais venant d'autres territoires. Selon les chiffres de 2019 (CAF), le territoire ACV accueille plus d'enfants qu'il n'en exporte.

A noter : ces profils de familles sont, à ce jour, considérés différemment en matière d'accès aux places en crèche. Les Assistants Maternelles sont strictement autonomes sur ce point.

→ La qualité de l'accueil est aujourd'hui une recherche constante des familles, au-delà de simples modalités d'ouverture (horaires-équipe) ou de tarifs appliqués.

En micro-crèche à gestion publique, les tarifs sont encadrés par la circulaire PSU de la CNAF.

Une part non négligeable d'enfants issus de familles situées sous le seuil de pauvreté accèdent aux équipements publics petite enfance CC ACV (tarif inférieur à 1 €/heure). L'Argences et la Viadène sont sur-représentés dans le domaine. Dans ce cadre, l'UDAF est par exemple un partenaire financier de l'équipement, parfois, la PMI un partenaire social.



A retenir :

→ L'alternance des modes d'accueil permet donc, un maillage fin sur le territoire, il favorise la dimension sociale d'un accueil de proximité à destination de familles issues de tous horizons. Cette diversité est une plus-value qui permet de maintenir un choix pour les familles. Il convient d'en préserver l'existence et de consolider.

→ Les initiatives privées (MAM/MC privées) interviennent sur des volets différents. Il y a un enjeu à les fédérer autour du Projet Educatif De Territoire local.

→ L'accueil individuel représente une part importante des places d'accueil sur notre territoire. Attention, depuis plusieurs années, la profession demeure fragile et vieillissante (24% ont plus de 55 ans).

→ Le Relais Petite Enfance pilote les demandes d'accueil via le guichet unique. Il déploie également des actions de formation et de promotion à destination des Assistantes Maternelles.

Perspectives de travail du service

- Augmenter les agréments en Micro-Crèche – maintenir une haute qualité d'accueil,
- Analyser les besoins pour renforcer le service si besoin,
- Travailler la garde à domicile,
- Apposer une charte de qualité d'accueil au sein de la Convention Territoriale Globale (cadre contractuel CAF), commune aux partenaires,
- Amorcer les nouvelles missions du Relais Petite Enfance

Pour conclure :

La collectivité reste attentive à toutes les initiatives.

Elle accompagne les porteurs de projets qui la sollicite afin que les grandes valeurs pédagogiques ne se heurtent pas à des réalités individuelles (au détriment de l'accueil de l'enfant et de sa famille).

A titre d'exemple, les Micro-Crèches et le RPE sont aujourd'hui en capacité d'accompagner les parents employeurs d'Assistants Maternelles (en cas d'arrêts maladies par exemple ou de départ en formation), néanmoins, cela ne peut pas se faire au détriment des enfants déjà inscrits. Au quotidien, les Éducatrices de Jeunes Enfants situent leur positionnement en faveur de l'enfant. La collectivité n'a pas vocation à suppléer les systèmes privés.

La Communauté de Communes vient de déployer de nouvelles places d'accueil collectif en Septembre, mais cela considère toujours les enjeux démographiques et économiques.

Il existe également des perspectives nouvelles en matière de garde à domicile ou de jeunes filles au pair, que le RPE communique quotidiennement. Pour autant, la profession attire moins.

Le Conseil prend note de ces données.

- **SERVICES AUX PERSONNES**
 - **Actualités**

Médiathèques :

Il est indiqué que

- l'ensemble des subventions sollicités ont été obtenues (cf Conseil du 8 juin 2022)
- les offres de recrutement sur Laguiole ont été éditées
- le service travaille à une programmation culturelle annuelle

- les démarches « Cdi Médiathèque » ont été reconduites pour la rentrée 2022

Mobilité

Il est indiqué au Conseil que les circuits de transport à la demande assurés par Verbus ont été sous-traités à l'entreprise Teysseire depuis 09/2022.

La candidature à l'Appel à Manifestation d'intérêts de France Mobilité est en cours de finalisation ; pour mémoire elle porte sur l'axe Espalion/Laguiole/Lacalm/Chaudes Aigues

En réponse à une question portant sur le Compostelle Bus il est précisé que l'initiative est issue de la Région Auvergne. En réponse à la question de Mme Chauffour il est précisé que les circuits de Transport à la Demande vont faire l'objet d'un diagnostic, en lien avec la Région, avec un objectif d'optimisation.

Enfance Jeunesse Familles

Il est indiqué que la coordonnatrice a repris ses fonctions et conduit les missions suivantes :

- RAP en Aubrac
- Séminaire « Habiter un territoire rural quand on est jeune »
- Animations jeunes en lien avec la CPTS
- Lien avec les collèves
- Services civiques

Il est exposé que la consultation sur les projets d'animation territoriale (évaluation de la Convention Territoriale Globale, mise en place de la nouvelle convention, du nouveau PEDT, des Espaces de Vie Sociale) arrive à son terme le 16/09/2022.

Santé/social

M. le Président rappelle l'organisation des Assises de l'Autonomie le 26 novembre prochain. Il invite les élus à s'inscrire pour prendre part à cette rencontre dont l'objectif est

- de favoriser l'interconnaissance des professionnels du secteur médico-social et sanitaire
- d'approcher des initiatives inspirantes
- de dresser une feuille de route d'actions sur les thématiques retenues :
 - Promouvoir les métiers
 - Travailler autrement
 - Lever les freins territoriaux

1^{RES} ASSISES DE L'AUTONOMIE EN AUBRAC CARLADEZ VIADÈNE

Ensemble, inventons les pratiques de demain pour favoriser l'autonomie des personnes autour de 3 orientations :

1 / Promouvoir les métiers - 2 / Dépasser les freins territoriaux - 3 / Travailler autrement

PROGRAMME

9h30 - 10h50
Accueil - Introduction - Présentation de la journée
Jean VALADIER, président de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez, Viadène, et Philippe NIKROUJ, président de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Nord-Aveyron

11h00 - 13h00
Réflexions autour des 3 orientations définies

13h00 - 14h00 - Pause dejeuner

14h00 - 15h30
Ateliers sur les 3 orientations pour faire émerger les objectifs prioritaires

15h30 - 16h30
Synthèse et feuille de route

MATIN :
Comprendre ce que vit notre territoire
Séminaire d'expertises entre territoires

APRÈS-MIDI :
Travailler en groupes pour construire des engagements de travail

INSCRIPTIONS
au plus tard le 30 septembre

ACV Aubrac, Carladez et Viadène
Communauté de Communes

CPTS-NA
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Nord-Aveyron

Il est porté à la connaissance du Conseil que les services sont en cours de rédaction des observations à transmettre à la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de la procédure contradictoire engagée sur le contrôle de la politique de santé, notamment la gestion des Maisons de santé.

- o **Présentation, examen et mise au vote des avenants au convention d'objectifs et de moyens avec l'association Familles Rurales de Mur de Barrez et Trait d'Union**

Familles Rurales Carladez

M. le Président indique que le bilan de la saison 2021 présenté par l'association Familles Rurales affiche un déficit de 8 530.76 € (modification de la fourniture des repas, politique de fidélisation des salariés). Une aide exceptionnelle a été sollicitée auprès de la CAF. Dans l'attente de l'avis de la CAF, le bureau propose d'attribuer 2 000 € à l'association ce qui portera la subvention 2021 à 40 000 €.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette attribution.

Trait d'Union

M. le Président indique que la convention d'objectif et de moyens qui lie l'EPCI à l'association Trait D'Union est assortie d'une annexe technique qui détaille les missions confiées. Il apparaît que le job dating, mobilisant 40 heures de l'équipe, ne sera pas conduit en 2022. Il est proposé de lui substituer la mission de prise en charge et suivi de l'outil « Aveyron Recrute » déployé par le Département de l'Aveyron. L'association apparaît en effet comme l'interlocutrice la plus favorable pour orienter les candidats vers l'ensemble des offres d'emplois du territoire et pour assurer un suivi individualisé. Il sera demandé au Conseil de se prononcer sur cette évolution.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette évolution.

○ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention associatives**

M. le Président présente les demandes et rappelle leur conformité aux règlements communautaires. Il détaille les propositions du bureau et invite le Conseil à se prononcer.

Associations	Nature de la demande	Montant sollicité	Proposition C° et bureau
Loisirs et culture en Carladez	Animation culturelle / communes de Mur de Barrez, Taussac, Lacroix Barrez, Thérondels	3 400 €	3 400 €
Association Départementale Attelage de l'Aveyron	Championnat de France d'Endurance en Attelage	500 €	500 €
Comité des Fêtes de Murols	Animation culturelle / Murols	1 000 €	1 000 €
Comité d'animation de St Gervais	Animation culturelle / St Symphorien	1 000 €	1 000 €
Quilles au maillet	Compétition sportive nationale		859 € Soit 10 % hors repas
ADMR	Année 2021		Dispositif habituel 1000 € + 0.22 cts /heures réalisées

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de ces attributions.

Pôle technique

➤ **PÔLE PATRIMOINE**

○ **Actualités**

Les points suivants sont détaillés par le Président ou responsable de dossier :

PMS de Mur de Barrez : Les travaux se poursuivent. Le gros œuvre se termine dans l'aile nord-ouest. A la fin du mois de septembre, le second œuvre démarrera. Le travail sur les charpentes se poursuit dans les ailes Nord et Sud.

PMS de Laguiole : Le chantier est hors d'eau, hors d'air. L'OPC a réalisé un planning, la date de réception est envisagée pour fin février 2023.

Etude sur les Chaufferies bois :

- une étude d'opportunité est lancée sur la faisabilité de réaliser des réseaux de chaleur dans les centre bourgs. Cette pré-étude permettra d'avoir une estimation technique de la taille du projet et une analyse économique avec comparaison d'une solution standard.

- L'objectif est d'avoir une aide à la décision pour déterminer quels projets seront étudiés en détail

- Mme Cazor de Caloé contactera les maires de chaque bourg centre. Elle consultera chacun pour valider les périmètres d'étude et demander les documents manquants.

- Une rencontre sera organisée pour le rendu de l'étude d'opportunité et déterminer sur quels secteurs les travaux seront conduits

- Ensuite, il conviendra de définir un montage juridique du portage de projet et une projection sur la performance thermique des bâtiments.

○ **Présentation, examen et mise au vote du Décompte Général chantier de Thérondels / entreprise Soulenq**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a attribué en 2021 un marché de travaux comprenant 15 lots pour l'extension de l'atelier relais de la coopérative laitière de Thérondels. Les prix de ce marché ne sont pas révisables. Suite à l'augmentation des matières premières de ces derniers mois, l'entreprise Soulenq a sollicité la Communauté de Communes afin de conclure un protocole d'accord d'un montant de 3 704,40€HT. Le 8 juin 2022 la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène a accepté de conclure un protocole transactionnel avec l'entreprise Soulenq. Il a été décidé de laisser une part d'aléa de 50% à l'entreprise.

L'entreprise Soulenq a accepté cette proposition. Le montant du protocole transactionnel est de 1 852,20€.

LOT 1 Terrassement / VRD / Signalisation ; Titulaire : SAS Jean Soulenq

12600 MUR de BARREZ

Montant initial du marché : **46 506,78 € HT ;**

Avenant n° 1 : plus-value de 1 579,36 € HT

Protocole transactionnel objet de la présente délibération : plus-value de 1 852,20 € HT

Montant HT du nouveau marché LOT 1 : 49 938,34 € H.T

Le décompte est soumis à l'avis du Conseil.

Le Conseil le valide à l'unanimité

○ **Présentation, examen et mise au vote avenant France B / PMS de Laguiole**

Lionel Pigot, référent sur le dossier, indique que lors des travaux de la construction du PMS de Laguiole, le bureau de contrôle a demandé d'augmenter l'épaisseur d'isolant sur la toiture. Cela élève la taille du bâtiment de 10 cm, une cornière en alu est nécessaire afin de masquer cet isolant au niveau des parois vitrées.

LOT 7 : Menuiseries extérieures - Serrurerie ; Titulaire : SAS France B - 9 rue Ernest Renan - ZA Saint Simeon -11400 CASTELNAUDARY

Montant initial du marché : **550 881,55 € HT ;**

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : plus-value de 6 859,79 € HT (soit + 1.25 %)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires : pose d'une cornière alu.

Montant HT du nouveau marché LOT 1B : 557 741,34 € H.T

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cet avenant.

En réponse à la question de M. le Maire de Cassuejous, il est précisé que l'architecte est désormais accompagné par un OPC. M. le Président souligne que ce cadre favorise la continuité du projet, en lien avec l'investissement de Lionel Pigot qui est en responsabilité du suivi du chantier.

○ **Présentation, examen et mise au vote avenant Lagarrigue / PMS de Mur de Barrez**

Annie Cazard, référente du dossier, indique que depuis le démarrage de la rénovation de l'Hôtel de Mandilhac, deux demandes de travaux supplémentaires ont été réalisées : réouverture d'une fenêtre pour la création d'un bureau pour la Communauté de Communes, réalisation d'une tranchée technique pour les eaux usées et pluviales. Ces évolutions emportent des avenants soumis au Conseil.

LOT 1B : Démolition - GO - VRD ; Titulaire : Lagarrigue - Place de la République - 12 300 FIRMI

Montant initial du marché : **489 821.19 € HT ;**

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 11 312,30 € HT (soit + 2,31%)

Total des avenants sur ce lot : plus-value de 28 080,91 € HT (soit + 5,73%)

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires suite à des problèmes techniques rencontrés dans les caves, confortements de fissures - Moins-value suite à une modification technique du projet

M. le Maire de Mur de Barrez souligne que l'usage du PMS n'a pas été considéré et notamment le déplacement des bureaux de la Communauté de Communes et son impact sur le stationnement.

M. le représentant de Thérondels souligne que le Conseil Municipal de Thérondels a été heurté de ce déplacement des services communautaires le ressentant comme un retrait de la Communauté de Communes du territoire.

M. le Maire de Taussac souligne qu'il s'associe aux remarques des Maire de Mur de Barrez et représentant de Thérondels.

M. le représentant de la commune de Thérondels indique que l'ambition du PMS de Mandilhac devait être supérieure à l'accueil de services administratifs.

Le Conseil prend acte de ses expressions.

Mme La Vice-Présidente en responsabilité du chantier précise que le déplacement des bureaux répond à un enjeu d'optimisation des espaces et souligne que les liens qui seront animés dans cet espace seront favorables à la dynamique territoriale.

M. le Président rappelle, en lien avec Mme Le Maire de Condom d'Aubrac, que la question a été étudiée en bureau communautaire.

Le Conseil valide à l'unanimité l'avenant sauf 3 abstentions de la part de Raymond Cayzac, Maire de Taussac, Pierre Ignace, Maire de Mur de Barrez et Emilien Soulenq représentant de Thérondels.

➤ PÔLE EAU

M. le Président rappelle les organisations mises en place durant la période estivale pour approvisionner le bassin de vie du Carladez depuis les sources de Laguiole et Argences. Il précise que cette situation continue et qu'il appartient à la Communauté de Communes de s'engager dans la sécurisation de la ressource.

Une première rencontre technique est ainsi projetée début octobre, en lien avec les services de la DDT, de l'ARS, de l'AEAG et du PNR de l'Aubrac afin de débiter les travaux qui vont permettre de

- Poser un diagnostic sur la ressource et les réseaux
- Projeter des perspectives autour de choix techniques optimisés

Mme La Vice-présidente souligne que la situation est inédite. Elle rappelle l'historique de la gestion de la ressource eau sur le bassin de vie du Carladez.

Les collaborations et les interventions techniques et d'experts qui ont présidé à la construction de la nouvelle usine ont permis

- De choisir un site d'implantation de la nouvelle usine
- De sécuriser les périmètres de protection
- D'implanter une nouvelle usine vertueuse (avec panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation), portant un traitement simple de l'eau, capable de lisser le prélèvement dans le cours d'eau à la différence de l'équipement précédent (le site de Sarrans n'a pu être retenu pour des questions économiques, les usagers devant assumer le coût de l'investissement)
- De mettre en place un réservoir sous l'usine ainsi que 3 lagunes qui permettent de rejeter quotidiennement des eaux clarifiées dans le Siniq

Mme La Vice-Présidente rappelle que l'objectif de ne jamais couper l'eau au robinet a été tenu.

13 315 m³ ont été acheminés au jour du Conseil vers le Carladez.

Les services de l'Etat ont validé de nouveaux planchers de seuil de dérogation.

Il est précisé que le coût sera absorbé par le budget annexe de l'AEP Carladez, avec le soutien de l'Agence de l'eau, voire du Département.

Mme La Vice-Présidente interroge M. le Maire de Mur de Barrez concernant une intervention dans la presse indiquant un sous-dimensionnement de l'usine (2 500m³ /jour sont productibles pour un max de consommation de 1 800 m³ nécessaires pour le bassin de vie). Ce dernier précise que le sous dimensionnement concerne, à son analyse, la ressource et que la prise de conscience permise par la crise doit durer et permettre de positionner l'enjeu de l'eau comme majeur dans les politiques publiques.

Il suggère que soit mobilisée la Chambre d'Agriculture pour étudier l'impact sur l'élevage et que soient étudiées de nouvelles perspectives : financement de récupérateurs d'eau...

M. le Maire de Cantoin félicite les habitants du Carladez pour les économies d'eau réalisées

Mme le Maire de Montézic indique le soutien du syndicat de la Viadène qui a accompagné la démarche.

M. le Maire de Taussac salue la solidarité du territoire, indique qu'il ne faut pas remettre en cause l'usine et qu'il convient de rechercher une ressource complémentaire.

M. le représentant de Thérondels indique qu'il faut envisager de sensibiliser les éleveurs à la maîtrise de la consommation et propose que la Chambre d'Agriculture soit mobilisée sur cette démarche. Le Conseil suggère de solliciter également le PNR et M. Le Président de la Régie indique que les perspectives collectives doivent être envisagées.

Mme Le Maire de Condom témoigne d'une expérience permettant aux agriculteurs de prélever de l'eau en direct sur les ressources naturelles.

○ Actualités

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'un nouvel agent a pris ses fonctions au sein de la Régie de l'eau. Amaury Rossignol vient compléter les services d'intervention dans un contexte de structuration des équipes.

○ Présentation, examen et mise au vote des Rapports Prix et Qualité des Services Spanc et eau potable

Il est rappelé au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) pour chacun des services d'eau potable (DSP et régie directe) du territoire.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D 22224-7 du CGCT, les présents rapports et leur délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à la Préfète de l'Aveyron et au système d'information prévu à l'article L 131-9 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement dont M. le Président précise l'accès sur www.services.eaufrance.fr.

Les RPQS doivent contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT, indicateurs devant être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans un délai de 15 jours.

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

M. le Président de la Régie de l'eau présente les rapports (consultables en annexes et sur www.services.eaufrance.fr)

De même, il est rappelé au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il sera présenté au Conseil.

A l'unanimité le Conseil prend acte de la présentation de ces rapports et les valide

- **Présentation, examen et mise au vote d'une convention de groupement de commande avec le SIEDA et la commune d'Argences en Aubrac pour les travaux de BENAVENT**

M. le Président rappelle au Conseil que conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

La Communauté de communes doit réhabiliter le réseau d'eau potable de Benaven afin d'assurer la qualité de l'eau distribuée. Dans le même temps, la commune d'Argences en Aubrac doit réhabiliter les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur ce secteur avant la réalisation de son opération cœur de village. Enfin, dans le cadre de cette opération, le SIEDA propose de réaliser sur cette zone l'enfouissement des réseaux secs. Ces travaux en tranchées relevant de la même nature et pouvant être réalisés par une même entreprise, il est proposé de réaliser un groupement de commande afin d'optimiser le coût de l'opération.

Un projet de convention constitutive de groupement est exposé.

Il est proposé de répartir les responsabilités selon le schéma suivant :

- **CCACV (coordonnateur du groupement)**
 - Rédaction du DCE avec l'AMO (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité,
 - Analyse des offres avec la CAO spécialement constituée,
 - Attribution et notification du marché,
 - Gestion des éventuels avenants,
- **Autres membres du groupement**
 - Suivi technique des prestations
 - Suivi financier (les communes régleront directement les prestations les concernant y compris la maîtrise d'œuvre / Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Les frais de publicité seront refacturés au prorata des investissements HT réalisés par chacun des membres du groupement.

Cette organisation est soumise au vote du Conseil.

M. le Maire de Cassuejols juge les travaux excessifs dans leur coût. M. le Président indique que les travaux sont conséquents.

Le Conseil valide à l'unanimité le groupement de commande et son organisation.

Services généraux

- **Présentation, examen et mise au vote d'une décision modificative de budget pour le budget Maison de santé du Carladez**

Mme la Vice-Présidente indique que les fenêtres des cabinets des médecins sont orientées plein sud. Le reste du bâtiment pourvu de grandes ouvertures est équipé de climatisation réversible, il est donc demandé par les professionnels de santé d'équiper les 2 cabinets restants d'un système permettant le maintien d'une température confortable. Pour ce faire une décision modificative doit être constituée comme ci-dessous avec une subvention d'équilibre du budget principal :

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget MAISON DE SANTE DU CARLADEZ	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-511 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74751-511 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 500.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-511 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
D-2313-511 : Constructions	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 500.00 €
Total Général		23 000.00 €		23 000.00 €

Cette proposition est soumise au vote du Conseil qui la valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote d'une décision modificative de budget pour le budget principal qui découle de la décision modificative du budget Maison de Santé**

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE BUDGET PRINCIPAL AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657363-511 : SPA	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70323-511 : Redevance d'occupation du domaine public communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	11 500.00 €	0.00 €	11 500.00 €
Total Général		11 500.00 €		11 500.00 €

Cette proposition, rendue nécessaire par la précédente décision modificative, est soumise au vote du Conseil qui la valide à l'unanimité.

- **Mise en conformité du tableau des emplois**
 - **Suppression d'un poste rédacteur et création d'un poste animateur**

Il est exposé au Conseil que dans un souci de cohérence avec les missions du poste de Conseiller numérique, le poste de Rédacteur doit être supprimé au profit de la création d'un poste d'Animateur. Ces suppression et création sont soumises au Conseil qui les valide à l'unanimité.

○ **Suppression d'un poste à 28 he et création d'un poste à 35 he / adjoint social**

En raison des augmentations d'agrément au sein des Micro-crèches d'Argences et du Carladez, à compter du 29 août 2022 il est nécessaire de créer des postes d'agent social. Afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants, il faut augmenter le temps de travail d'un poste de 28 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires. Cette évolution est soumise au Conseil qui la valide à l'unanimité.

○ **Evolution des postes des médiathécaires : nouvelle répartition des temps de travail interne à l'équipe d'Argences**

Suite à l'organisation du service médiathèque de l'Argence et en conformité avec l'accord des agents, il est nécessaire de modifier l'horaire des 2 postes qui sont actuellement de 11 heures hebdomadaires. En effet, un des agents, qui est en GAEC, ne peut pas effectuer plus de 10 heures hebdomadaires. Cette évolution est soumise au Conseil qui la valide à l'unanimité.

➤ **Présentation, examen et mise au vote de l'adhésion à l'Anem**

M. le Président rappelle que l'Association Nationale des élus de la montagne (ANEM) a été créée en 1985, pour représenter les collectives de montagne (communes, intercommunalités, départements et régions) auprès des pouvoirs publics afin d'obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires conformément à l'engagement pris dans la loi Montagne.

L'Anem travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socio professionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'Anem a statutairement pour objectif de faire connaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard des territoires de montagne.

Les communes de l'EPCI étant classées en zones de montagne, l'adhésion à l'ANEM est possible. Elle donne lieu au versement d'une cotisation annuelle qui est fonction de la population classée en zone de montagne.

La perspective de l'adhésion est soumise au Conseil qui la valide à l'unanimité.

➤ **Révision des plans de financement - dossiers LEADER MSP Argences et PMS de Laguiole**

Il est exposé au Conseil que dans le cadre de l'instruction des programmes Leader, les nouveaux plans de financement de la Maison de santé de l'Argence et du PMS de Laguiole sont à expertiser. Ils sont soumis au Conseil :

PLAN DE FINANCEMENT RETENU LEADER		
MDS de l'Argence		
DETAIL SUBVENTION	MONTANT	
DETR 2018	10 042.20 €	12.06%
DETR 2019	9 917.30 €	11.91%
CD12	21 132.97 €	25.38%
FEADER	25 522.48 €	30.65%
AUTOFINANCEMENT	16 653.73 €	20.00%
TOTAL	83 268.68 €	100.00%

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT RETENU LEADER PMS DE LAGUIOLE		
DETAIL SUBVENTION	MONTANT	
DSIL 2019	245 597.00 €	11.36%
DETR 2019	100 000.00 €	4.63%
DGD 2019	271 662.73 €	12.57%
Région Occitanie	303 098.00 €	14.02%
DETR 208	150 000.00 €	6.94%
Département de l'Aveyron	311 220.52 €	14.40%
CAF multiaccueil	102 000.00 €	4.72%
CAF RAM	63 211.00 €	2.92%
FEADER	115 000.00 €	5.32%
AUTOFINANCEMENT	499 464.41 €	23.11%
TOTAL	2 161 253.66 €	100.00%

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement

➤ **Changement de représentant au syndicat Montbazens Rignac**

M. le Président rappelle que l'élection des délégués des communes, EPCI-FP ou syndicats doit avoir lieu au scrutin uninominal secret (article L.2121-21 CGCT). Chaque délégué est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er et 2^e tour, à la majorité relative si un 3^e tour est nécessaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (article L.2122-7 CGCT)

Il est indiqué que Philippe Jourde souhaite se retirer du Conseil Syndical du SMAEP. Un scrutin est organisé pour procéder à son remplacement conformément au CGCT.

Gilles Girbal est candidat.

Le vote à bulletin secret n'est pas retenu.

Gilles Girbal est déclaré élu avec 100 % des voix.

➤ **Décision modificative de budget AEP du Carladez**

Mme la Vice-Présidente expose que suite la prise en charge des frais de transport d'eau potable effectués cet été doit se faire sur le budget AEP Carladez en organisant une modification budgétaire. Le budget annexe AEP du Carladez est un budget avec peu de fonctionnement du fait du contrat de DSP. Afin de pouvoir régler les factures qui découlent de la mise en place des transports d'eau, une décision modificative doit être rédigée pour permettre de budgétiser ces dépenses de fonctionnement. Cette modification est ainsi présentée :

12119 Code INSEE	CC AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE Budget AEP CARLADEZ	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-911 : Achats d'eau	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-911 : Etudes et recherches	0.00 €	7 990.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6241-911 : Transports sur achats	0.00 €	72 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261-911 : Frais d'affranchissement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	86 990.00 €	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	86 990.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	86 990.00 €	0.00 €
D-2315-105-911 : TRAVAUX DIVERS COMMUNES	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	86 990.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	86 990.00 €	0.00 €	86 990.00 €	0.00 €
Total Général		-86 990.00 €		-86 990.00 €

Le Conseil la valide à l'unanimité.

Questions diverses

M. le représentant de la Commune de Campouriez questionne sur l'entretien des chemins de randonnée et leur gestion. Il est précisé que l'Office du Tourisme est désormais en responsabilité de ces thématiques et prépare une étude conséquente sur l'ensemble du territoire. Elle doit permettre de poser les organisations.

M. le Président remercie l'ensemble des élus présents qui se sont exprimés et ont contribué à faire du Conseil un espace d'expression démocratique ; il clôt la séance à 13h05.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Emilien Soulenq

Jean Valadier